

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Mise en oeuvre du dispositif "Pack Mutation" visant
à libérer de grands logements sociaux sous-occupés
par des ménages de composition familiale peu élevée**

Rapport n° CP/2012/509

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide à OPUS 67 dans le cadre de trois dossiers de pack-mutation visant à libérer des grands logements sociaux sous-occupés et permettre leur attribution à des familles en attente de grand logement et/ou relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) :

- un appartement de type T4 sis 5 rue des Genêts à Mertzwiller
- un appartement de type T4 sis 44, rue de Sarrebourg à Schiltigheim
- un appartement de type T4 sis 13, rue Ronsard à Schiltigheim.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) adopté par l'Etat et le Département du Bas-Rhin le 26 avril 2010 sont préconisées des actions en faveur de l'accès au logement des grandes familles.

Le PDALPD a validé la création du dispositif « PACK MUTATION » destiné à encourager le déménagement vers des logements plus petits, des ménages dont la composition familiale s'est considérablement réduite, mais qui se maintiennent dans les grands logements (T5 et plus). Ce dispositif est étendu aux T4 si les relogements concernent des locataires relevant du PDALPD, et à tout appartement si les relogements concernent des locataires âgés et/ou handicapés acceptant un logement adapté par le bailleur social à la perte d'autonomie et au handicap.

Afin d'inciter à la libération de ces logements, le Département du Bas-Rhin propose des aides financières aux ménages qui acceptent un relogement dans une habitation plus petite, proposée par les bailleurs sociaux.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen 3 dossiers de locataires d'OPUS 67.

1. Appartement type T4 sis 5, rue des Genêts à Mertzwiller

La famille locataire a donné son accord pour un échange dans un logement de type T 2 sis 38, rue des Carrières à Haguenau.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette famille seraient les suivants :

- le versement du dépôt de garantie au bailleur OPUS 67, soit 257,92 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 9 413,32 €.

2. Appartement type T4 sis 44, rue de Sarrebourg à Schiltigheim

La famille locataire a donné son accord pour un échange dans un logement de type T 2 sis 6, rue Colette à Schiltigheim.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette famille seraient les suivants :

- le versement du dépôt de garantie au bailleur OPUS 67, soit 221 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 2 354 €.

3. Appartement type T4 sis 13, rue Ronsard à Schiltigheim

La locataire a donné son accord pour un échange dans un logement de type T 1 sis 8, rue Colette à Schiltigheim.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette personne seraient les suivants :

- le versement du dépôt de garantie au bailleur OPUS 67, soit 184 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 1 227 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25909	65-65737-72	17 000,00 €	15 849,19 €	13 657,24 €

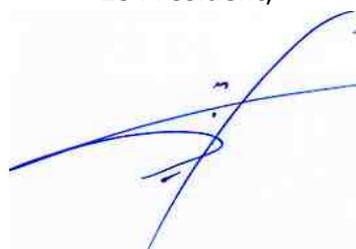
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention totale de 13 657,24 € à OPUS 67 dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Pack Mutation » destiné à libérer des grands logements sous-occupés et permettre leur attribution à des familles en attente de grand logement et/ou relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL